

Osez le Féminisme!

www.osezlefeminisme.fr – n° 45 – mars 2017

ÉDITO

26 %

26%, c'est encore l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Et si les causes sont nombreuses (temps partiels imposés, métiers féminisés peu valorisés, discrimination à poste égal, etc.), l'inaction est flagrante. En ce 8 mars 2017, qui n'est pas la journée de la *fââme*, mais la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, Osez le Féminisme!, au sein du collectif féministe et syndical #8mars15h40, a appelé à la grève et s'est mobilisée en force.

26%, c'est aussi le pourcentage de députées à l'Assemblée Nationale. Cette période d'élection présidentielle et législatives, est propice pour mettre les droits des femmes au coeur du débat. Le dossier de ce journal tire le bilan du Président Hollande en terme d'avancées, comme de reculs, pour l'égalité femmes-hommes, décrypte les promesses des candidat.e.s, et nous parle de parité, loin d'être encore atteinte.



53% de femmes dans le corps électoral français. Parce qu'il n'existe pas de projet de société sans lutte contre le patriarcat, Osez le Féminisme! lance une grande campagne de mobilisation le 22 mars pour aller à la rencontre de ces femmes qui vont voter, et grâce à qui les droits des femmes peuvent peser. Vous pouvez retrouver sur notre site <http://egalite2017.olf.site> les decryptages des programmes, nos revendications, un décodeur féministe, et comment agir et participer à notre campagne participative pour l'égalité !

AGENDA

Mercredi 22 mars 2017

Lancement de la campagne d'Osez le Féminisme : Osez l'égalité!

<http://egalite2017.olf.site>

Mardi 4 avril 2017

« Abolition : 1 an après ». Action de rue à Strasbourg, Place Kleber, avec OLF 67 et Le Mouvement du nid, suivi d'un débat « Loi Abolition : un parcours de combattant.e.s ».

Dimanches 23 avril et 7 mai 2017

1^{er} et 2^{ème} tour des élections présidentielles.

Lundi 1^{er} mai 2017

Journée internationale des droits des travailleurs... Et des travailleuses ! Comme chaque année, les militantes d'Osez le Féminisme! porteront nos revendications contre les violences économiques et pour l'égalité professionnelle.

QUI SOMMES-NOUS ?

Parce que nous considérons que l'émancipation de toutes et tous passe par l'égalité, nous nous rassemblons, femmes et hommes, militantes et militants aux expériences diverses, pour prendre part au combat féministe. Violences, discriminations, dominations, oppressions, nous en avons assez. Nous affirmons les valeurs universelles portées par le féminisme, combat progressiste pour l'égalité et la laïcité.



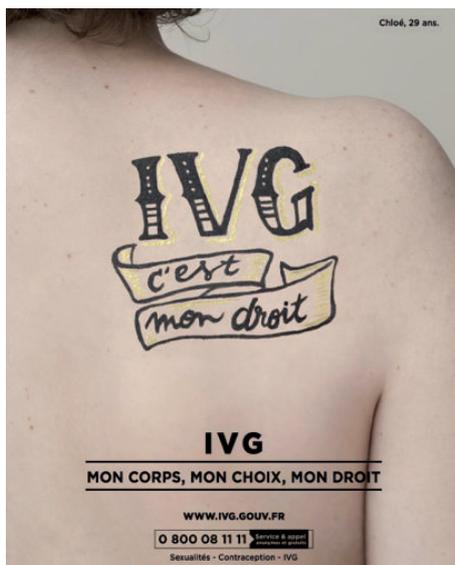
Présumées coupables, jusqu'au 27 mars 2017

Si les sorcières peuvent fasciner ou nourrir des histoires fantastiques et frissonnantes, on découvre, lors de l'exposition *Présumées Coupables*, actuellement aux Archives Nationales, à Paris, des femmes incriminées, interrogées, torturées, humiliées et exécutées. L'exposition a choisi de présenter cinq archétypes de la femme coupable : la sorcière, l'empoisonneuse, la femme infanticide, la pétroleuse et la traîtresse tondue au moment de la Libération. Les femmes, ne représentent que 5 à 10 % de la population pénale (du Moyen Âge à nos jours) pourtant, leur « criminalité » a toujours été sur-représentée. L'exposition nous présente à travers les archives de leurs procès-verbaux des femmes courageuses, parfois atrocement

victimes, parfois révolutionnaires, parfois savantes. Toutes condamnées et humiliées par la violence d'une société patriarcale où il suffit d'être femme pour être présumée coupable.

Marie Aquili

De l'extension du délit d'entrave à l'IVG



Par le passé, les anti-IVG réduisaient l'accès à l'avortement en empêchant physiquement des femmes d'accéder à un Centre IVG. Un délit d'entrave pour les condamner avait donc été créé. Aujourd'hui, ces pressions se font par l'intermédiaire de sites internet fallacieux qui désinforment. Parfois en se faisant passer pour des sites officiels, leurs lignes d'appel détournent les femmes de leur droit en donnant de fausses informations,

en les dissuadant par des pressions psychologiques, voire en leur donnant de faux rendez-vous. C'est pour cela qu'a été votée au Parlement l'extension du délit d'entrave au numérique. Dans le respect de la liberté d'expression, il est important de garantir un accès plein et entier au droit à l'avortement, plus de quarante ans après la loi Veil.

Jean-Marie

Russie : les hommes violents peuvent dormir tranquilles

La Douma a voté en ce début d'année 2017, à une écrasante majorité, un projet de loi visant à dépénaliser les violences commises au sein des couples et à l'intérieur du cercle familial. Ce texte, largement imposé par le président Poutine et l'Église orthodoxe, transforme ces violences en simples infractions administratives : finie la peine de prison pour les agresseurs, ceux-ci n'encourent désormais qu'une simple amende, sauf en cas de récidive.

Il est à noter que cette loi, votée par une chambre où les femmes ne représentent que 16 % des élu-e-s, a été portée et promue par des femmes parlementaires, comme pour donner une caution à un texte profondément patriarcal. L'impunité des agresseurs contre les femmes et les enfants a de beaux jours devant elle, dans un pays où 7500 à 10000 femmes meurent tous les ans des violences masculines.

Paul



LE « GRAND MOT » : L'ENDOMÉTRIOSE

Maladie découverte en 1850, on lève tout récemment le voile sur l'endométriose encore méconnue par les femmes et le corps médical. La chanteuse Imany, les actrices Julie Gayet et Lætitia Milot, atteintes de la maladie, lui donne une visibilité médiatique. Une femme sur dix en serait atteinte mais toutes ne le savent pas. En effet, on met en moyenne sept ans à diagnostiquer la maladie dont les symptômes sont pourtant si invalidants : très fortes douleurs pendant la période de règles, rapports sexuels douloureux, la maladie est également la première cause de stérilité chez les femmes. Quand Martin Winckler, ancien généraliste en France notamment en centre d'IVG et de planification évoque le système médical français, il parle de violences gynécologiques et de « paternalisme maltraitant ». « Si Marilyn Monroe a été opérée pour cette maladie au début des années 60, c'est qu'elle était prise au sérieux. En France, on ne tient pas compte de ce qui se fait ailleurs. On estime que les « bonnes femmes » se plaignent de tout et de rien. On pense que souffrir pendant ses règles, c'est normal, un héritage du catholicisme. Et on tolère la douleur au lieu de la prendre en charge ! » Heureusement, aujourd'hui, les femmes prennent la parole et s'informent, notamment grâce aux sites d'Endofrance et Endomind.

Marie Aquili

#8MARS15H40



Pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, appel à la grève pour exiger l'égalité !

À Paris, on comptait plus de 8000 femmes et hommes venu.e.s manifester dès 15h40 place de la République.

En France, les femmes sont toujours payées 26 % de moins que les hommes. Comme si elles arrêtaient chaque jour d'être payées à 15h40. Pour la première fois, le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, associations féministes, syndicats, ONG et organisations de jeunesse ont appelé ensemble à la mobilisation, par la grève, des rassemblements et des actions sur les réseaux sociaux, pour exiger que 2017 soit enfin l'année de l'égalité.

Des centaines de rassemblements, débats, et manifestations ont eu lieu partout en France. Des débrayages à 15h40 ont été organisés. À Paris, on comptait plus de 8000 femmes et hommes venu.e.s manifester dès 15h40 place de la République. La foule venue

nombreuse s'est ensuite rendue place de l'Opéra, à proximité des grands magasins, pour manifester notre soutien aux femmes y travaillant avec des salaires bas, des temps partiels imposés et toujours plus de précarité et de travail le dimanche depuis la récente loi Travail. Grâce à la mobilisation de chacun.e, plus de 300 actions ont été organisées, partout en France.

Le 8 mars, ce n'est pas la journée de LA femme, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes !

En 2017, l'objectif était de faire entendre les exigences de celles qui représentent 52 % de la population, à la veille de l'élection présidentielle et alors que les réactionnaires, en France, aux États Unis, en Russie, en Pologne ou encore en Turquie, s'attaquent aux droits et aux libertés des femmes.

#8mars15h40 ?

La mobilisation en France faisait suite à celle des Islandaises qui se sont mises en grève le 25 octobre dernier pour dénoncer les inégalités salariales et au mouvement #7nov16h34. Elle s'inscrit dans l'appel à

la grève internationale #WomensStrike, soutenu par la Confédération Syndicale Internationale et relayé dans 35 pays et notamment aux États Unis, en Amérique Latine, en Pologne, en Italie ou en Irlande.

Le collectif unitaire *8Mars15h40* réclame l'égalité au travail comme dans la vie, et a porté 20 exigences précises démontrant que les femmes ne se contenteront pas de grands discours ou de promesses creuses.

Le 8 mars, ce n'est pas la journée de LA femme, où nous offrir des fleurs ou des cosmétiques, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Le 8 mars 15h40, nous étions toutes et tous dans l'action, toutes et tous en grève !

Pour plus d'informations : 8mars15h40.fr

Céline Piques



FRANÇOIS HOLLANDE ET L'ÉVOLUTION DES DROITS DES FEMMES

Cinq ans après la campagne de François Hollande sur le thème du changement et l'édition de son manifeste «40 engagements pour l'égalité femmes-hommes», l'heure est au bilan et celui-ci n'est pas glorieux puisque le Président n'a pas respecté la moitié de ses quarante promesses.

Hollande a échoué dans son souhait de soutenir l'éducation à la sexualité. 25 % des écoles répondantes n'ont rien mis en place pour l'éducation à la sexualité.

Le bilan de la partie contraception et IVG est positif, notamment avec le remboursement à 100 % de l'IVG par la Sécurité Sociale (2013), l'accès gratuit et anonyme aux informations liées à tout type de contraception pour les jeunes sur l'ensemble du territoire, ou encore la révision de la liste des contraceptifs remboursés. Cependant, Hollande a échoué dans son souhait de soutenir l'éducation à la sexualité, « obligation légale » depuis la loi du 4 juillet 2001, et encourager les actes de prévention. Le baromètre du HCE indique que 25 % des écoles répondantes n'ont rien mis en place pour l'éducation à la sexualité.

Les thématiques les plus abordées sont celles liées à la reproduction, la contraception et l'IVG, alors que les violences sexuelles et sexistes sont trop souvent délaissées. Les moyens financiers alloués sont trop bas et la formation des enseignants est trop faible pour que ces propositions soient réalisées.

Les suggestions de Hollande concernant l'arrêt de la diffusion de stéréotypes sexistes à l'école tournent court après la suppression des ABCD de l'égalité, arrêtés après une année d'enseignement expérimental, en 2014. Ils sont remplacés par « un plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école » et la remise d'une mallette pédagogique aux enseignants du primaire. L'interdiction des manuels scolaires véhiculant des stéréotypes sexistes s'est révélée irréalisable puisque le gouvernement ne contrôle pas les éditeurs, mais le Ministère de l'Éducation Nationale et le Centre Hubertine Auclert ont créé une grille d'analyse des stéréotypes, qui est à disposition des enseignants et des parents d'élèves.

La loi du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes les hommes » devait apporter des progrès dans différents domaines tels que l'égalité professionnelle, le recul des stéréotypes sexistes et les violences faites aux femmes. Elle dispose

que la parité doit s'appliquer dans tous les secteurs sociaux, du gouvernement aux fédérations sportives, en passant par les ordres professionnels. Malgré cette loi, le Guide de la parité de 2016 du HCE note que les femmes restent systématiquement écartées des postes importants, malgré leur niveau d'étude. La partie concernant la parité à l'Assemblée Nationale devrait normalement être appliquée dès les législatives de juin 2017. Espérons que les partis la prennent en compte et que certains ne se contentent pas de payer leur sanction, car l'Assemblée Nationale ne compte pour l'instant que 26,2 % d'élus.

La plupart des propositions de Hollande ont implosé en cours de mandat et beaucoup reste à faire.

Manque de moyen ou de volonté, à l'image du Ministère des Droits des femmes, créé en début de mandat, remplacé par un secrétariat d'État au sein du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes en 2014, avant de ne plus avoir aucune instance spécifique que le Ministère des Familles, de l'Enfance ou des Droits des femmes en 2016, la plupart des propositions de Hollande ont implosé en cours de mandat et beaucoup reste à faire.

Clémentine Sabrié

Violences éducatives ordinaires en France : un texte progressiste censuré

L'article 68 de la loi « Egalité et Citoyenneté » a été adopté le 22 décembre 2016. Ce texte, qui devait compléter le Code Civil, disposait que l'exercice de l'autorité parentale exclut « tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris tout recours aux violences corporelles ». La famille cessait ainsi d'être d'une zone de non-droit. Ces violences, qu'elles soient physiques, verbales et/ou psychologiques, ont des conséquences traumatiques sur la santé des enfants et sont le plus grand prédicteur des comportements violents à l'âge adulte. Dans les pays ayant accompagné une telle loi de campagnes d'information sur les pratiques éducatives bienveillantes, il est noté une baisse

du taux de maltraitance et des risques de développer des maladies graves à l'âge adulte. Il semble donc que l'abandon du « droit de correction » abaisse le niveau de violence envers les enfants et les femmes, et tende à rendre la société plus égalitaire. Saisi par plusieurs dizaines de sénateurs de droite, le Conseil constitutionnel a hélas censuré le 26 janvier 2017 cet article de loi, le considérant comme un « cavalier législatif ». Il faudra donc un nouveau texte législatif, et une volonté politique forte, pour qu'adultes et enfants disposent du même droit au respect de leur intégrité physique et psychologique.

Maya

PRÉSIDENTIELLES : OÙ SONT LES PROPOSITIONS POUR LES DROITS DES FEMMES ?

Des paroles prononcées, des mots écrits dans un programme, la plupart des candidat·e·s se revendiquent « féministes », mais qu'en est-il en réalité ?

Lutte contre les violences faites aux femmes

83000 viols ou tentatives de viols par an, en France (HCEfh). Suite à l'adoption de la réforme du 16 février, le délai de prescription pour déposer une plainte est à présent de 20 ans à partir des faits pour une victime de plus de 15 ans au moment des faits. Il reste à 20 ans à partir de la majorité, pour une victime ayant moins de 15 ans. L'amnésie post-traumatique ou les pressions sociales empêchent certaines victimes de porter plainte ou même d'évoquer leur viol, donc la question du rallongement du délai de prescription, voire de sa suppression, est primordiale.

La seule à se prononcer pour l'imprescriptibilité est Nathalie Artaud (Lutte Ouvrière), dans une lettre de réponse à l'association Stop aux Violences Sexuelles, début janvier, mais cette mesure est absente de son programme. François Fillon (Les Républicains) et Benoît Hamon (Parti Socialiste) sont en faveur de l'augmentation du délai de prescription. Hamon était le seul à préciser qu'il souhaitait porter ce délai à 20 ans à partir de l'agression sur les personnes de plus de 15 ans avant

l'adoption de la réforme. Marine Le Pen (Front National) propose, dans sa réponse à Stop aux Violences Sexuelles, d'allonger les délais de prescription, sans préciser de combien, et s'oppose à l'imprescriptibilité sous prétexte qu'elle ne ferait « pas partie traditionnellement du droit français et créerait une forme de déséquilibre juridique ».

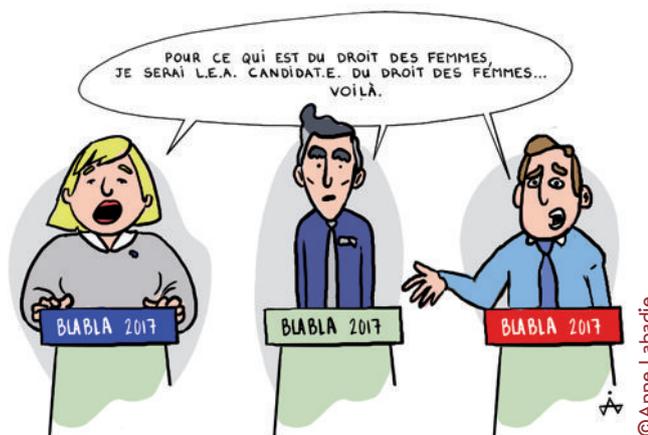
Jean-Luc Mélenchon (France Insoumise), quant à lui, reste vague dans son programme L'avenir en commun, puisqu'il écrit souhaiter renforcer la loi contre les violences faites aux femmes, sans précision supplémentaire. Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France) écrit, dans son unique section mentionnant les femmes, « Valorisons la famille », vouloir créer des structures d'accueil pour femmes et enfants violentés, proposition sur laquelle il rejoint Fillon. De même, Philippe Poutou (Nouveau Parti Anticapitaliste) souhaite

développer les centres d'accueil pour les femmes victimes de violences, former correctement le personnel en contact et garantir l'accès aux soins à toutes. Emmanuel Macron explique sa volonté d'une tolérance zéro face aux « incivilités ». Il souhaite punir le harcèlement des femmes par des « amendes immédiates et dissuasives ». Cependant, son programme n'évoque pas les agressions sexuelles.

Les femmes perçoivent, en moyenne, un salaire inférieur à celui des hommes de 25,7 %.

L'égalité femme-homme au travail

Selon l'Observatoire des Inégalités de l'INSEE, les femmes perçoivent, en moyenne, un salaire inférieur à celui des hommes de 25,7 %. Quatre fois plus en temps partiel que les hommes et plus



Éducation à l'égalité de 0 à 18 ans

Si une étude très récemment menée, publiée dans le journal Science affirme que dès six ans, les filles se sentent moins intelligentes que les garçons, on ne peut nier l'urgence à éduquer, lutter contre les stéréotypes et inégalités filles-garçons à l'école, dès le plus jeune âge. C'est dans cette intention que Hollande développe « l'ABCD de l'égalité », projet pédagogique prévu pour la première section de maternelle jusqu'en CM2. Fragilisé par la polémique « théorie du genre » lancée par des lobbyistes d'extrême droite, le projet est réduit en 2014 à un site internet qui permet aux parents d'élèves et enseignants d'avoir accès à des « essentiels » pédagogiques

qui couvrent désormais tous les niveaux jusqu'au baccalauréat, le terme « genre » n'y est plus employé. Les enseignants ont, eux, à leur disposition une « mallette pédagogique », sorte de « best of » de la lutte contre les inégalités. Au vu du tollé autour de l'éducation à l'égalité, on comprend pourquoi l'éducation à la sexualité reste quasi inerte. En effet, la loi du 4 juillet 2001 prévoit trois séances annuelles d'éducation à la sexualité de la maternelle au lycée, aucun établissement ne « réussirait » à faire ses trois séances par an.

Marie Aquilí

souvent poussées à mettre leur carrière en retrait, les femmes sont discriminées jusqu'à la retraite, où elles perçoivent en moyenne une pension inférieure de 42 % à celle des hommes.

Pour lutter contre les inégalités salariales, des candidats proposent d'augmenter les sanctions pour les entreprises ne respectant pas la loi, qui s'élèvent pour l'instant à un an de prison et 3750€ d'amende. Mélenchon est ici le plus concret puisqu'il propose d'augmenter les sanctions financières de 1 à 10 % de la masse salariale des entreprises. Il écrit aussi vouloir imposer des plans ou accords d'entreprise contre les inégalités femme-homme. Hamon souhaiterait renforcer les sanctions en cas de non-respect de la loi, tandis que Fillon voudrait simplement faire appliquer la loi concernant l'égalité salariale déjà en place.

À la seule entrée de son programme concernant les droits des femmes, Le Pen veut instaurer un plan national pour l'égalité salariale. Poutou se prononce également pour l'égalité des salaires, sans plus de précision. Quant à Macron, il souhaite publier les noms des entreprises ne respectant pas l'égalité salariale pour les dénoncer. Il assure vouloir effectuer des contrôles aléatoires pour vérifier que la loi est appliquée.

Hamon et Mélenchon proposent l'alignement du congé paternité, pour l'instant limité à 11 jours, sur le congé post-natal des mères. Fillon propose l'instauration d'une campagne de sensibilisation à la mixité des métiers et l'ouverture de toutes les filières pour tou-te-s, à l'instar de Mélenchon qui prône également une revalorisation des métiers majoritairement féminins. Ce dernier semble aussi avoir un plan économique qui s'appuierait sur l'égalité salariale femme-homme et garantirait la retraite à 60 ans ou après 40 annuités pour tout le monde.

L'éducation à l'égalité

Fillon consacre une partie de son programme à l'éducation aux droits des femmes. Il indique sa volonté de mettre en place un travail de pédagogie sur le respect des femmes dès l'école primaire. Il explique également vouloir intensifier les contrôles dans les écoles hors-contrat qui ne respecteraient pas l'égalité femme-homme. Poutou souhaite une « éducation non sexiste », mais ne précise pas les moyens qui pourraient être mis en place. Les autres candidats n'ont présenté, pour l'instant, aucune mesure de sensibilisation au respect des femmes et à l'égalité dans les écoles.

Les programmes de Jacques Cheminade (Solidarité et progrès), François Asselineau (Union Populaire Républicaine) et Jean Lassalle (Résistons!) ne proposent aucune mesure pour les droits des femmes. Les propositions des autres candidat-e-s restent dans l'ensemble assez vagues, peu convaincantes et, bien souvent, trop timorées.

Clémentine Sabrié



« Et retrouvez encore beaucoup plus sur <http://egalite2017.olf.site> : decryptage de programmes des candidat.e.s, décodeur féministe, et revendications pour les droits des femmes. Venez participer à la campagne participative OSEZ L'ÉGALITÉ ! »

Religions, sexualité et politique

Le 22 janvier dernier, les relais politiques des grandes religions, tels que le Vatican, SOS Tout-Petits ou Sens Commun appelaient à marcher « pour la vie ». Précédemment, c'était LR et le FN qui s'étaient battus pour récupérer La Manif Pour Tous. Les religions instituées veulent imposer des dogmes et des récits mythiques qui leur servent à justifier la hiérarchie entre hommes et femmes. D'où leur grand rôle dans le maintien de l'oppression des femmes. Au commencement était la reproduction sexuée dans des sociétés où les mythes patriarcaux donnaient la signification de la sexualité. Ainsi, un mythe africain décrit des hommes engendrant des fils et des femmes engendrant des filles, mais l'absence de hiérarchie jugée intenable, il fallut mélanger. Eve est créée après Adam, et par suite, l'homme est le Même, la femme est l'Autre explique S. De Beauvoir. Il veut se voir reconnu par d'autres hommes, et seconde, elle en fait naître. Perpétuant les mythes de domination, les hommes s'accaparent la reproduction et la sexualité, par l'échange des femmes et

créent des alliances entre eux par le mariage avec des femmes. F. Héritier insiste sur l'importance de la contraception et de l'avortement, qui servent à « soulever le poids de la domination masculine... au point même où s'est fondée et cristallisée cette domination ». La PMA, le mariage pour tou-te-s (contre lesquels les quatre grandes religions se sont opposées), ou encore l'abolition de la prostitution sont libérateurs. A. Dworkin écrit que l'homophobie permet de « protéger le pouvoir masculin – fais-le à elle – » et de « maintenir les hommes sexuellement inviolés et les femmes sexuellement utilisées par les hommes ». Sur la maîtrise de son propre corps, G. Fraisse remarque que le paradigme de l'égalité n'est pas premier, les différences biologiques font qu'il faut concrétiser différemment cette maîtrise pour les femmes et pour les hommes. Dire « le corps est politique » est alors central pour l'émancipation des femmes. C'est l'absence de domination et l'égalité devant la reproduction et la sexualité qui est en jeu.

Jean-Marie

ENCORE DES ÉLECTIONS ET TOUJOURS UN MÊME PROBLÈME : LA PARITÉ

Les élections présidentielles et législatives posent une nouvelle fois le problème de la parité en politique alors que le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) vient de publier un rapport contrasté sur le sujet.

« Ce que je veux c'est que dans la moitié des circonscriptions gagnables, vraiment, on présente des femmes candidates. [...] », c'est ainsi qu'Émanuel Macron a lancé un appel aux femmes pour qu'elles prennent des responsabilités politiques au sein de son mouvement « En marche » ! Ce message a remis au cœur de la campagne la question de la parité.

Les présidentielles : une joute masculine

Seules deux femmes, sur les onze candidats en lice, ont, en effet, réussi à obtenir les 500 parrainages nécessaires pour se présenter à l'élection présidentielle. Nathalie Arthaud pour Lutte Ouvrière et Marine Le Pen pour le Front National. Rama Yade, Michèle Alliot-Marie et Charlotte Marchandise, les trois autres femmes qui avaient fait acte de candidature en indépendantes, n'ont pas réussi à convaincre.

Le profil type du candidat à la présidentielle 2017 reste donc, toujours, un homme, blanc, entre 40 et 60 ans environ. Et si cette situation ne semble guère gêner les principaux candidats, elle risque de poser problème pour les législatives. D'où l'appel de Macron aux femmes pour qu'elles cessent de s'autocensurer.

Une application de la parité toujours difficile selon le HCE

Peut-on cependant affirmer que cette situation est le résultat d'une autocensure ? Insidieusement, la phrase de Macron rend les femmes responsables de leur absence du monde politique. Pourtant, le rapport du HCE est très clair à ce sujet. « Il observe, qu'en dépit des lois dites de la parité qui ont permis un partage des places, les femmes restent exclues des fonctions exécutives, où réside véritablement le pouvoir et où il n'existe pas de contraintes paritaires. Sans contraintes, il n'y a pas de parité. »

« Le chemin vers la parité reste encore bien long. »

En effet, si les femmes constituent la moitié des assemblées des conseils régionaux, les hommes les président à 80,3 %. Et, si les législatives de 2012 ont vu une forte progression du nombre de députées (+15 points en 10 ans), elles restent, à 26,9 %, très minoritaires.

Risques
Car si les sanctions financières effraient les petits partis, elles sont assumées par les gros. L'UMP (nouvellement Les Républicains) a perdu sans ciller 3,5 millions d'euros en 2012. Néanmoins, selon la députée Les Républicains, Marie-Jo Zimmermann, la situation s'améliore. Pour autant, pas de révolution, 36 % de femmes ont finalement été investies en janvier par le parti, 11 % de plus donc par rapport à 2012 mais on est encore loin des 50 %. Le chemin vers la parité reste encore bien long.

Claire Besné

INITIATIVE

Women's march



« Not my President », « You can't grab our rights », « Hear our voice » Voilà les slogans que scandaient les femmes partout dans le monde le 21 janvier dernier, au lendemain de l'investiture de Donald Trump. À Washington, elles étaient plus d'un million

à défendre les droits des femmes, des minorités ethniques et ceux des personnes LGBT. C'était plus qu'espérait Theresa Shook, avocate retraitée vivant à Hawaï, à l'initiative de ce mouvement le jour des résultats des élections sur les réseaux sociaux. Très vite, le phénomène prend de l'ampleur et la « Women's march » est lancée. Les principales organisatrices sont Tamika D. Mallory, Carmen Perez, Linda Sarsour et Bob Bland, quatre femmes se battant pour les droits civils aux Etats-Unis.

Suivies par de nombreuses associations, le but de cette protestation est de montrer leur colère lorsqu'un homme misogyne, raciste et agresseur, est élu au plus haut poste d'un Etat. Mais plus qu'une marche anti-Trump, le mouvement a pour volonté de réaffirmer les droits des femmes comme droits fondamentaux.

En solidarité, plus de 670 « Sister marches » ont été organisées dans 57 pays. A Paris, nous étions 7000. Espérons que nous n'aurons pas à réitérer un tel rassemblement après les élections présidentielles de mai. Une chose est sûre, nous réserverons le même accueil à toute personnes remettant en question les droits des femmes.

Cécile Girard

« Féministes sans frontières solidarité »



Voici le slogan de RAJFIRE, le réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées.

Créée en 1998, ce collectif féministe lutte pour les droits des femmes étrangères, immigrées, réfugiées ou demandeuses d'asile. RAJFIRE est indépendant politiquement et institutionnellement et revendique la liberté, les droits et l'égalité pour toutes les femmes. Ces féministes luttent contre toutes exclusions, violences, injustices et inégalités faites aux femmes.

Sur leur site internet, <http://rajfire.free.fr/>, sont référencés des textes de loi, décrets ou informations juridiques. Ainsi on y trouvera des renseignements sur les droits des femmes concernant les violences ou encore sur la procédure à suivre pour une demande de titre de séjour dans le cas des femmes victimes de violences. RAJFIRE a plusieurs revendications notamment le droit à l'autonomie des femmes. Elles exigent un titre de séjour pour toutes les femmes indépendamment de leur situation familiale. Aussi, elles

souhaitent la disparité du système prostitutionnel et du trafic des êtres humains pour l'exploitation sexuelle.

« Nous sommes engagées dans la lutte pour le droit des personnes étrangères, la citoyenneté de résidence sans discrimination, la solidarité internationale, et dans les luttes des femmes pour leur liberté, leurs droits et l'égalité dans tous les domaines et partout dans le monde. »

RAJFIRE a une permanence tous les mardis de 16h30 à 19h30 à la Maison des femmes.

Vous pouvez les contacter au 01 44 75 51 27 ou par mail rajfire@wanadoo.fr.

Mathilde Pacaux

CHRONIQUES DU SEXISME ORDINAIRE

« Les femmes de » mises à l'honneur !

Episode 1 : Le trophée de Trochain

Il était une fois un homme, Laurent Trochain. Président de l'association « Générations cuisines et cultures » et chef étoilé. Il devint célèbre le 3 février. Ce ne sont pas ses talents culinaires qui l'ont propulsé sur la scène médiatique, mais bien son sexisme ! Il a eu la brillante idée d'inventer un prix pour récompenser (suspense...) la femme de chef de l'année. Le trophée « Véronique Abadie » — du nom de la défunte épouse du chef Jean-Paul Abadie — sera remis à la gagnante le 8 mars lors de la Journée internationale des droits des femmes. Le but de ce concours ? Mettre à l'honneur les « femmes de » avec un slogan sans précédent : « derrière chaque homme œuvre une femme avec sérénité et discrétion ». Ainsi sur le site de l'événement, on peut découvrir le portrait des cinq

candidates en lice pour le trophée. Seules les femmes de chef pourront voter pour élire la fabuleuse épouse ! Grâce à l'association de femmes spécialistes du vin « Women do Wine », l'ineptie de Trochain a été médiatisée et largement critiquée. Sur leur page Facebook, elles ont dénoncé le sexisme et la misogynie de ce concours : « Vous ne souhaitez pas récompenser ces femmes, mais leurs qualités de compagnes, d'épouses, de mères ». Trochain l'avant-gardiste, ou l'homme qui inventa la récompense du statut marital !

Episode 2 : L'affaire Julia Cagé

Alerte : La Lettre de l'Audiovisuel a publié un article sexiste ! Extrait : « L'information à tout prix paraîtra mi-mars, édité par l'INA (Institut national de l'audiovisuel). Il a été rédigé par un collectif composé de Julia Cagé

(épouse de Thomas Piketty, elle-même économiste, chroniqueuse à France Culture et auteure de « Sauver les médias » en 2016) ». Détail croustillant de la vie privée de Mme Cagé ou sexisme ? Une fois n'est pas coutume, voici une femme brillante renvoyée au statut de « femme de ». Une précision inutile qu'elle n'a pas manqué de relever sur twitter : « Merci la Lettre Audiovisuel pour le sexisme ! Je suis économiste. ». Depuis, l'article n'a subi aucune modification.

Mathilde Pacaux



**Vous souhaitez recevoir le journal,
participer à sa rédaction ou à sa diffusion ?**

CONTACTEZ-NOUS

Envoyez vos coordonnées
contact@osezlefeminisme.fr
www.osezlefeminisme.fr

Comité de rédaction : Céline Piques
Logo : Mila Jeudy – Maquette : Olivia Sanchez
Illustrations : Anne Labadie
Éditrice : Osez le Féminisme !
Directrice de publication : Claire Serre-Combe
Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France
ISSN2107-0202 – Imprimerie : Online Printers